



LETTRE OUVERTE

A Saint-Brieuc, le 28 mars 2025

Monsieur le Président
Conseil Départemental des Côtes D'Armor
9 place du général de Gaulle
22000 Saint-Brieuc

Monsieur le Président,

La session budgétaire vient à peine de se terminer, que vous êtes déjà à l'œuvre pour annoncer la suppression des postes.

En effet, ce mercredi 26 mars, des agentes et des agents nous ont interpellés car ils et elles reçoivent individuellement, par message électronique, une convocation à un entretien portant sur les arbitrages de la collectivité, puis un second message, les convoquant ainsi que les collègues de ces services concernés par l'arbitrage, à une réunion collective.

En fonction des directions, certains agents sont reçus individuellement et d'autres en collectif pour leur annoncer la suppression de leur poste et de leurs missions.

Vu votre annonce lors du Budget Primitif, à savoir que les agentes et les agents dont les postes sont supprimés seront reçus en entretien, la réception du message, crée une grande inquiétude chez les agentes et les agents.

Quelle violence pour ces agentes et ces agents ainsi que leurs collègues ! Quel déni pour les représentant·es du personnel et leurs organisations syndicales et le fameux "dialogue social", que vous et le Vice-président en charge du service public, n'avez eu de cesse de vanter lors de la session budgétaire !

Vous bafouez les droits des agentes et des agents de se faire accompagner par un représentant ou une représentante du personnel lors de cet entretien. Vous bafouez également les élu·es du personnel et leurs organisations syndicales, puisque ces réunions ont lieu avant l'annonce qui doit nous être faite.

Vous bafouez également les instances représentatives du personnel, le Comité Social Territorial et notamment la Formation Spécialisée en Santé Sécurité au travail (F3SCT) (Instance chargée d'exercer la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agentes et des agents dans leur travail). Mais, bien entendu, vous êtes bien au-delà des conséquences de ces annonces, puisque pour vous, les risques psychosociaux n'existent pas au sein de la collectivité. Vous avez refusé, lors d'une F3SCT, alors que les élu·es du personnel ont voté « pour » à l'unanimité, qu'un cabinet expert en santé au travail fasse une expertise sur les risques psycho-organisationnels liés à ces restructurations et les suppressions de postes.

Quel déni pour les agentes et les agents concernant leurs missions !

Quel déni également pour les usagers et usagères qui sont suivi par ces agent·es !!

Le syndicat CGT espère que vous aurez les mêmes attentions, pour les agentes et les agents qui voient leur poste supprimé, que vous avez eu envers d'autres personnels de la collectivité, c'est à dire de créer des postes sur mesure ou de créer un poste d'adjoint à la direction.

Recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Le syndicat CGT
du Conseil Départemental 22**